
PROVINCE DE QUÉBEC43^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 9 DÉCEMBRE 2022

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 9 décembre 2022*

Aujourd'hui, à quatorze heures quarante-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 1 Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux

- n° 4 Loi visant à reconnaître le serment prévu par la Loi sur l'Assemblée nationale comme seul serment obligatoire pour y siéger

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.